

Procès-verbal de l'assemblée générale du GMVR du 26 septembre 2019

Organisée à Saxon, Manon des sources, à 19h15.

1. Accueil et nomination du scrutateur

Pierre Arnold souhaite la bienvenue aux 44 membres. Gabriella Arnold accepte le rôle de scrutateur.

Pierre Arnold propose une double modification de l'ordre du jour, pour les 2 points suivants :

- Au point 4, une remplaçante a été trouvée pour Danielle Sierro, à savoir Laurence Gex.
- Un point 5 intermédiaire est ajouté, avec la nomination de 2 nouveaux contrôleurs des comptes, faisant suite à la démission de Marie-Joséphine Rey à la suite de l'assemblée générale du printemps.

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

2. PV de l'assemblée générale du 26 mars 2019.

Le PV est accepté sans demande de modification, à l'unanimité.

3. Rapport du président

Le projet tarifaire valaisan avance à un rythme normal. La situation est néanmoins bloquée actuellement, faisant suite au recours de HSK et de SantéSuisse contre la décision du conseil d'État. Pour des raisons stratégiques, la SMVS a également fait recours, afin de pouvoir faire valoir normalement ses droits. Une petite ouverture existe avec le groupe CSS.

Dans l'immédiat, les recours ont un effet suspensif sur la décision du conseil d'État. Les négociations sont peu évolutives avec le groupe CSS. Actuellement, la valeur pour le point ambulatoire reste à 0,82.

Pierre Arnold rappelle les projets qui peuvent être développés et partagés par les membres, afin de favoriser une acceptation des partenaires, à savoir les principes de « Smart Medicine », « less is more », « triple aim ».

Relevé MAS

La récolte de données pour 2017 s'est passée dans de bonnes conditions. La publication des résultats est attendue pour le mois d'octobre. Pierre Arnold rappelle aux membres l'importance d'utiliser le canal de nos propres données, afin d'avoir des résultats rapides, comparables à ceux de l'OFS. Pour la Suisse romande, il y a donc l'utilisation de notre trust Center (Ctésias), également nos bases NewIndex et Obelisc, ainsi que RoKo.

Il est possible que les données MAS puissent sur le long terme nous aider, pour contrer certaines analyses de faible niveau scientifique, comme l'étude BASS publiée par l'OFSP.

TARDOC

La nouvelle mouture tarifaire TARDOC a été remise le 12 juillet 2019 par la FMH et l'association d'assureurs maladie Curafutura au Conseil fédéral. Dans la négociation, le système de normalisation a été rejeté par la FMH, qui a par contre accepté une phase de neutralité des coûts, qui passera par une adaptation cantonale et sectorielle des valeurs de points, pour la facturation ambulatoire, hospitalière et de pratique privée. Ces mesures pourraient avoir des conséquences très négatives pour les cantons faiblement dotés sur le plan médical.

La **révision de la loi cantonale sur la santé** est en cours. Dans les points chauds, il faut mettre en avant la problématique de l'assistance au suicide, source de beaucoup d'émotion. La SMVS et le GMVR s'efforceront de protéger les patients et les médecins traitants d'éventuelles dérives. Pierre Arnold participera en novembre à une conférence publique, planifiée par un groupe de spécialistes en éthique. Dans les points chauds, il y a aussi la création de nouveaux registres, basés sur le numéro AVS, qui aurait été conservé dans la base de données, ce qui présente un risque inacceptable, par rapport à la protection des données sensibles. Suite à l'intervention de la SMVS, plutôt que de choisir une anonymisation complète, les autorités administratives de santé ont décidé de renoncer aux registres. Un compromis a été trouvé pour les équipements lourds, avec une régulation destinée aux nouveaux équipements, sans freiner le renouvellement des structures actuellement en place. Le document comporte également une bizarrerie par rapport à la transplantation chez les mineurs, qui devrait être corrigée. La deuxième lecture est prévue en décembre.

Transmission des données

L'évolution sociale va dans le sens d'une disparition progressive du fax, actuellement utilisé essentiellement dans le secteur médical et paramédical. Il peut être remplacé par le mail sécurisé. Des problèmes se présentent alors, car les médecins devront faire face à une augmentation importante de la quantité de données à traiter, en raison de la facilité d'envoi. Il faudra veiller aussi à avoir une bonne solution pour éviter la disparition d'informations importantes dans le « spam ».

Des travaux sont en cours pour la gestion et le stockage des données. La FMH a développé un contrat cadre, en voie de finalisation, avec une auto-déclaration sur la protection garantie des données sensibles des patients, à remplir par les fournisseurs de logiciels, si le stockage des données n'est pas physique au sein du cabinet, en l'occurrence dans « le nuage ». La question de la gestion des nombreuses données qui figureront dans le dossier électronique du patient sera une source de discussion, sachant que la situation actuelle du médecin est celle du « devoir de diligence », sous-entendu l'accès à l'information, opposée à la réalité, à savoir l'impossibilité complète d'une analyse d'un dossier entier. Une expertise de la FMH est en cours. Sur le plan romand, le projet CARA est en avance.

Chirurgie en Valais

Pierre Arnold rappelle le développement en cours d'une plate-forme pour les prestations de chirurgie en Valais, qui sera hébergée sur le site de la SMVS. Une charte de collaboration entre les médecins hospitaliers et en pratique privée est en cours d'élaboration.

La garde médicale

René Blumenthal a demandé de transmettre des modifications par rapport à la garde. La régulation pédiatrique sera abandonnée, en faveur d'une gestion externe, à partir de novembre 2019, jusqu'à 23 heures au départ, puis 24 heures sur 24 à partir d'avril 2020. Cette évolution implique l'utilisation du système « docbox ». La régulation médicale pour les adultes pourrait suivre la même évolution dans le courant de l'année 2020.

René Blumenthal rappelle par ailleurs que les placements à fin d'assistance et les constats de décès sont à la charge de la garde, avec risque de sanction en cas de non respect. Il est important qu'il n'y ait pas de dérapage dans la situation actuelle, en raison des discussions serrées pour les modifications de valeur du point.

Registre cantonal des professions médicales

Madame la conseillère d'État Esther Weber Kalbermatten a donné des résultats indicateurs d'une absence de pénurie de médecins en Valais, lors d'une conférence de presse en mai dernier. Le résultat est basé sur le registre cantonal des professions médicales, avec des résultats qui ont été interprétés de façon un peu libre et sans concertation avec la SMVS. Pierre Arnold a été interviewé par la RTS dans ce sens.

Vademecum

Pierre Arnold rappelle le projet vademecum, destiné à offrir une large connaissance de nos structures pour les médecins s'installant en Valais. L'accès à la formation d'une journée est sinon libre pour les médecins déjà installés, qui peuvent s'adresser au Docteur Cédric Dessimoz (médecin cantonal adjoint).

Salon Planète Santé

Pierre Arnold invite les membres à agender le futur salon Planète Santé, prévu en novembre à Martigny, avec une salle mise à disposition de la SMVS.

Laboratoire du cabinet

Il donne également quelques informations par rapport à la formation dans le laboratoire du cabinet, avec maintenant la possibilité de faire valoir encore les droits acquis (voir site SMVS). Ceci vient en parallèle à une consultation cantonale autorisant certaines analyses de sang dans les pharmacies, projet auquel la SMVS n'a pas été invitée à participer.

CCM

Il précise l'existence de la conférence des présidents des sociétés cantonales de médecine, groupe très actif et créatif, qui mérite d'être maintenu et encouragé. La présidente de la SMVS, Monique Lehky-Hagen, qui s'est excusée pour son absence du jour en raison d'une formation organisée par la CCM le même jour) est la coprésidente de ce groupe.

Nouvelles brèves

Quelques informations sont données sur le test HIV dans les grandes surfaces et Pierre Arnold encourage les membres à s'impliquer dans la politique cantonale de santé. Il donne sinon des informations complémentaires sur les implications du comité du GMVR, nombreuses sur le plan de la politique médicale dans notre canton.

4. Mouvements au sein du comité

Danielle Sierro a remis au comité sa démission, acceptée. Danielle Sierro a pris au vol la mission de réanimer le GMVR il y a 5 ans, en soutien de Pierre Arnold, qui la remercie chaleureusement pour son engagement. L'assemblée applaudit. Laurence Gex est acceptée comme membre du comité à l'unanimité, avec acclamations.

5. Nomination des réviseurs des comptes

Le comité propose Mariano Winckler et Geneviève Treina Zuber. Les 2 réviseurs des comptes sont acceptés, à l'immunité, avec acclamations.

6. Médecins femmes praticiens faces à la facturation

Michel Cachat donne des informations sur le sujet, précisant l'évolution des valeurs intrinsèques, l'historique depuis la création du tarmed, avec une adaptation différenciée pour les médecins praticiens aux alentours de 2012, la date exacte n'ayant pu être retrouvée. Le problème des médecins praticiens touche à l'impossibilité de facturer certaines prestations, notamment l'examen clinique par le médecin de premier recours, ce qui semble absurde, pour une personne ayant été autorisée à pratiquer dans notre canton. La SMVS soutient les médecins praticiens dans leur démarche, et Michel Cachat rappelle leur importance dans notre canton, par leur soutien à la médecine de premier recours, trop peu étoffée.

7. Nouvelles régionales du Chablais et à chercher

Nicolas Kirchner donne des nouvelles essentiellement par rapport à l'hôpital du Chablais. L'inauguration a eu lieu au mois d'août, dans une bonne ambiance. Le travail des médecins à cette future collaboration n'a peut-être pas été gratifiée à la hauteur des efforts fournis. Nous attendons avec intérêt la collaboration avec l'hôpital du Chablais. Les responsables ont été invités à notre assemblée générale, invitation qu'ils ont déclinée, pour motif du déménagement en cours.

8. Nouvelles de l'HVS

Pierre Turini donne des informations sur l'évolution de la chirurgie viscérale, en l'occurrence pour la médecine hautement spécialisée. Il donne aussi quelques informations par rapport à la médecine communautaire, avec un projet qui a été mis de côté, prévu sur le site de Martigny. Il y a par contre au coude du Rhône une évolution notable concerne la garde, avec le maintien d'un SMUR, qui sera géré par des médecins formés spécifiquement dans le domaine.

9. Conférences externes

Pierre Alain Buchard donne les informations actuelles sur la prise en charge de la polyarthrite rhumatoïde. Le traitement de cette maladie a largement évolué dans les 15 dernières années, avec l'administration de médicaments biologiques, plus récemment des découvertes intéressantes touchant les « petites molécules ». Il donne une image positive de cette évolution, avec une maladie chronique pour laquelle l'objectif actuel est d'obtenir une vie libre de symptômes.

10. Date de la prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale est fixée au jeudi 26 mars 2020.

11. Divers

Basée sur les informations du jour, Danielle Sierro ouvre la discussion sur la raison de l'augmentation des coûts de la santé en Valais. Dans notre canton, divers phénomènes l'expliquent, mais la seule nécessité de compensation d'une couverture médicale insuffisante ne suffit pas. La SMVS travaille en l'occurrence sur le dossier.

L'assemblée générale est suivie d'un apéritif convivial.

Saxon, le 26.09.2019

Dr Pierre Arnold